

**SEANCE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 25 MARS 2024**

**Vœu pour des moyens adaptés à la prise en charge  
psychiatrique dans le Pas-de-Calais**

*Déposé par le groupe socialiste, républicain et citoyen.*

De par son histoire industrielle, et malgré le volontarisme de l'Etat et des collectivités locales, la situation sanitaire et sociale de la population du Pas-de-Calais nécessite une intervention conséquente de la part des pouvoirs publics.

Si les compétences entre l'Etat, en charge du sanitaire, et le Département, en charge du médicosocial et du social, sont clairement définies, la spécificité des situations nécessite bien souvent une approche globale, une action complémentaire voire même parfois conjointe. A cet égard, le dialogue constructif entre le Département du Pas-de-Calais, les services de l'Etat et l'ARS permettent de coordonner les actions et de les cofinancer au besoin.

Ce dialogue constant entre les institutions est un élément prépondérant dans la prise en charge de la santé mentale aux frontières parfois minces avec le champ du handicap ou celui de l'enfance spécialisée.

Ce souci de travailler au mieux sur ces « frontières », sur ces passerelles, a par exemple conduit le Département du Pas-de-Calais à porter et développer les maisons des adolescents pour l'accompagnement des fragilités psychologiques, à créer de nouvelles structures d'accueil d'enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance, présentant une double vulnérabilité, à la fois sociale mais aussi psychologique (dispositif Ulysse porté par l'EPDEF au Portel). C'est l'objet également de la décision du Département d'accompagner les expérimentations de psychologues de rue au sein des clubs de prévention pour assurer la pérennité de leur présence.

Reste que cette volonté conjointe de trouver des solutions aux plus fragiles se heurte aujourd'hui aux besoins non-pourvus dans le champ de la psychiatrie.

Si le nombre de lits en soins psychiatriques est en moyenne en France de 137 pour 100 000 habitants, il n'est que de 127 dans le Pas-de-Calais alors que la situation sanitaire est particulièrement difficile. Les responsables d'Unités de santé mentale et d'addictologie ne cessent de déplorer le nombre de postes vacants dans leur service pouvant aller jusqu'à 50%, comme c'est le cas à Calais. Les délais de prise en soin par un psychologue en Centre Médico-Psychologique peuvent aller jusqu'à 12 mois...

En conséquence, les fermetures de lits en psychiatrie (20% en 20 ans) conduisent les établissements médicosociaux, du champ du handicap en particulier, à devoir accueillir des résidents inadaptés à leur structure, mettant en grande difficulté leur fonctionnement. De même, la dégradation de la prise en charge des soins en santé mentale en milieu ouvert complique considérablement l'intervention à domicile sur le champ social.

Au final, nous arrivons à des situations inextricables où des personnes souffrant de troubles psychologiques ne se voient pas offrir de solution d'accueil adaptée et vivent à domicile sans véritable suivi médical spécialisé, au désespoir de familles désemparées.

Aussi, afin de pouvoir maintenir cette indispensable complémentarité entre le sanitaire et le champ social et médicosocial dans la prise en charge des personnes souffrants de troubles psychiatriques et d'addictions, nous demandons le rétablissement des moyens à la hauteur des besoins pour la prise en charge médicale spécialisée dans le Pas-de-Calais. C'est une question d'équité pour la population de notre département.

Mireille HINGREZ-CEREDA, Présidente du groupe socialiste, républicain et citoyen

André KUCHCINSKI, Vice-Président du groupe socialiste, républicain et citoyen

Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental,

Karine GAUTHIER,

Fatima AIT CHIKHEBBIH, Olivier BARBARIN, Maryse CAUWET, Sébastien CHOCHOIS, Jean-Jacques COTTEL, Jean-Louis COTTIGNY, Alain DE CARRION, Jean-Claude DISSAUX, Blandine DRAIN, Jean-Luc DUBAELE, Philippe DUQUESNOY, Laurent DUPORGE, Delphine DUWICQUET, Raymond GAQUERE, Pierre GEORGET, Séverine GOSSELIN, Ludovic IDZIAK, Daniel KRUSZKA, François LEMAIRE, Emmanuelle LEVEUGLE, Ludovic LOQUET, Daniel MACIEJASZ, Caroline MATRAT, Alain MEQUIGNON, Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Sandra MILLE, Evelyne NACHEL, Bertrand PETIT, Benoît ROUSSEL, Véronique THIEBAUT, Françoise VASSEUR, Sophie WAROT-LEMAIRE, Florence WOZNY, Cécile YOSBERGUE.